

Industrie de défense : le Luxembourg se dote enfin d'une stratégie



Le 26 mars 2026, le gouvernement a présenté sa première stratégie industrielle de défense. Un document fondateur, qui vise à accompagner l'effort budgétaire militaire d'une véritable politique industrielle. Avec une ambition claire : devenir un partenaire crédible et spécialisé dans les chaînes de valeur de la défense européenne.

Longtemps absent des chaînes de valeur de la défense, le Luxembourg change de doctrine. Quand le pays s'engage à consacrer **1,3 milliard d'euros** à sa défense en 2026 — contre **190 millions** en 2014 —, la question économique devient incontournable : quel est l'impact de cet effort sur l'économie nationale ? Jusqu'ici, la réponse était brutalement simple : presque rien. Le Grand-Duché importait la quasi-totalité de son **matériel militaire** sans mécanisme de retour industriel. La stratégie présentée conjointement par Lex Delles et Yuriko Backes entend corriger cette anomalie.

La stratégie est explicite sur le contexte qui l'a rendue nécessaire. L'agression russe contre

l'Ukraine a réveillé l'Europe d'une longue période d'illusion sur la stabilité de son environnement sécuritaire. Le doute progressif sur la **garantie de sécurité américaine**, symbolisé par la pression de l'administration Trump sur les alliés européens pour qu'ils assurent eux-mêmes leur défense, a accéléré cette prise de conscience. Dans ce nouveau paradigme, la sécurité n'est plus un bien collectif garanti par la puissance américaine, mais une responsabilité partagée qui exige des **investissements soutenus**.

À l'échelle européenne, la réponse a été massive. Le plan ReArm Europe, lancé par la Commission en mars 2025, vise à mobiliser jusqu'à 800 milliards d'euros pour renforcer les capacités militaires du continent. Le Programme européen pour l'industrie de la défense (EDIP), doté d'une enveloppe initiale de 1,5 milliard d'euros pour la période 2025-2027, entend structurer pour la première fois une véritable base industrielle de défense à l'échelle de l'Union. Le Fonds européen de défense, fort de quelque 8 milliards d'euros sur la période 2021-2027, finance de son côté des projets collaboratifs de recherche et de développement entre États membres. À ces instruments s'ajoute le mécanisme SAFE, qui prévoit 150 milliards d'euros de prêts pour des achats conjoints d'équipements stratégiques.

Côté OTAN, le sommet de La Haye a redéfini les engagements capacitaires des membres de l'Alliance, avec un objectif de dépenses de défense porté à **3,5% du PIB** (RNB pour le Luxembourg) à horizon 2035 pour les besoins militaires de base, et jusqu'à **5%** en incluant la sécurité des infrastructures, la résilience civile et l'innovation. Le Luxembourg, qui prévoit d'atteindre **2% du RNB** dès 2026, doit encore présenter la trajectoire qui lui permettra de tenir l'engagement des 3,5%, lequel représentera un surcoût de plusieurs milliards.

Une logique de niche assumée

Le document présenté par les deux ministres ne cède pas à l'hubris. Le Luxembourg ne construira ni navires ni avions de combat. [Sa force](#) réside ailleurs : dans des **niches technologiques** à haute valeur ajoutée où il dispose déjà d'une avance réelle. Dans un contexte de stagnation de la productivité, la défense pourrait devenir l'un des rares vecteurs de montée en gamme industrielle. Spatial, cybersécurité, matériaux composites, logistique, intelligence artificielle, technologies quantiques, recyclage de matériaux critiques? : autant de domaines où l'écosystème national est mature et où la transposition vers des applications défense est directe. Les [100 à 150 entreprises](#) déjà actives dans le secteur en sont la preuve.

Cette spécialisation s'articule autour de quatre axes capacitaires — terrestre, aérien, spatial, cyber — qui correspondent aux engagements de l'Armée luxembourgeoise dans le cadre de l'OTAN et de l'UE. Le bataillon binational avec la Belgique, le futur programme de défense aérienne et antimissile intégrée, les communications satellitaires sécurisées : chacun de ces projets génère des besoins industriels précis, dans lesquels les entreprises luxembourgeoises peuvent s'insérer si elles disposent des bons outils d'accès au marché. La stratégie vise justement à les créer.

L'innovation comme moteur central

Le cœur du dispositif est le pipeline de l'innovation défense. Plutôt que de soutenir une industrie lourde inexistante, le gouvernement mise sur un modèle éprouvé au Luxembourg : le campus sectoriel. Le [Defence Campus](#), à l'image de l'Automobility Campus ou du Space Campus, offrira un environnement physique sécurisé où start-ups, chercheurs et clients militaires pourront coopérer, tester et contractualiser. La Défense nationale y jouera explicitement le rôle de premier client, abaissant la barrière d'entrée pour les jeunes entreprises innovantes.

Pour les entreprises luxembourgeoises actives dans les domaines concernés, le message est limpide : les marchés s'ouvrent, les instruments sont là. Reste à transformer l'essai.

Ce dispositif sera alimenté par un fonds d'innovation défense et par des appels à projets conjoints avec le Fonds national de la recherche, ciblés sur les technologies stratégiques identifiées dans le document. Un mécanisme de screening systématique de la propriété intellectuelle issue de la recherche publique permettra d'identifier les innovations transférables vers des applications militaires ou duales : une façon intelligente de monétiser le capital immatériel de l'Université et des centres de recherche sans surcoût de R&D. Enfin, le secteur de la défense sera intégré dans l'initiative nationale d'[attraction des talents](#), signal indispensable pour rivaliser sur un marché mondial de compétences très disputé.

Un cadre enfin adapté

L'innovation ne suffit pas si le cadre réglementaire reste hostile. Dans ce document stratégique, le gouvernement prend un engagement fort, très attendu par les entreprises actives dans le domaine de la défense au Luxembourg, mais aussi par les entreprises étrangères désireuses d'investir au Grand-Duché?: **réformer la réglementation** existante pour ouvrir explicitement le droit national à la production de matériels de défense. L'Etat va aussi créer un guichet unique sur guichet.lu centralisant réglementation, aides et démarches.

Un pari raisonnable

La stratégie gouvernementale transforme une contrainte budgétaire en politique de diversification économique. Elle est cohérente avec la structure de l'économie luxembourgeoise et avec le mouvement européen de fond. Elle ne résoudra pas en un mandat la question du retard structurel accumulé. Mais elle pose les jalons d'un positionnement crédible : un pays qui fait de **l'innovation dans la défense** un secteur à part entière, intégré dans ses politiques industrielles,

financé par ses propres outils, et connecté aux programmes européens et alliés.

Pour les entreprises luxembourgeoises actives dans les domaines concernés, le message est limpide : les marchés s'ouvrent, les instruments sont là. Reste à transformer l'essai.

Une grande partie des dispositifs prévus dans ce document converge avec les orientations formulées par la Chambre de Commerce dans son rapport [Lux4Defence](#) publié au printemps 2025. Cette convergence est déterminante : elle aligne enfin politique industrielle, besoins capacitaires et tissu économique. Elle ouvre la voie à une mise en œuvre efficace, fondée sur une responsabilité partagée entre l'État et les acteurs privés. La stratégie est désormais posée. Reste à en démontrer l'exécution.